



FANAF 2011 - DAKAR



GESTION DES ACTIFS DE SOCIETES D'ASSURANCE ET OPTIMISATION DE LEUR RENDEMENT

- *Principe d'allocation de Portefeuille*
- *Innovation par les produits multi supports*

CISSE ABDOU

CISCO CONSULTING

Audit et Conseil en ACTUARAT et FINANCE // Courtage en Assurances

I. INTRODUCTION

II. ALLOCATION D'ACTIFS EN ASSURANCES

III. INNOVATION PAR LES PRODUITS

MULTI SUPPORTS

IV. CONCLUSION

I. INTRODUCTION

- ❑ Au cœur de son métier, l'assureur est souvent confronté à une gestion de trois marges : **marge financière, marge technique et marge d'exploitation.**
- ❑ La gestion d'actifs d'une société d'assurance : **une mise en œuvre de tous les moyens pour disposer d'une marge financière positive et rester compétitif.**
- ❑ Cette gestion d'actifs d'assurance nécessite :
 - une compréhension de la structure du passif de l'assureur (Dettes et Engagements)
 - une allocation de portefeuille conforme à l'évolution de son passif.
- ❑ L'assureur se fixe deux objectifs :
 - Optimiser le rendement de son portefeuille
 - Couvrir au mieux ses engagements contractuels en intégrant ses contraintes financières et réglementaires.

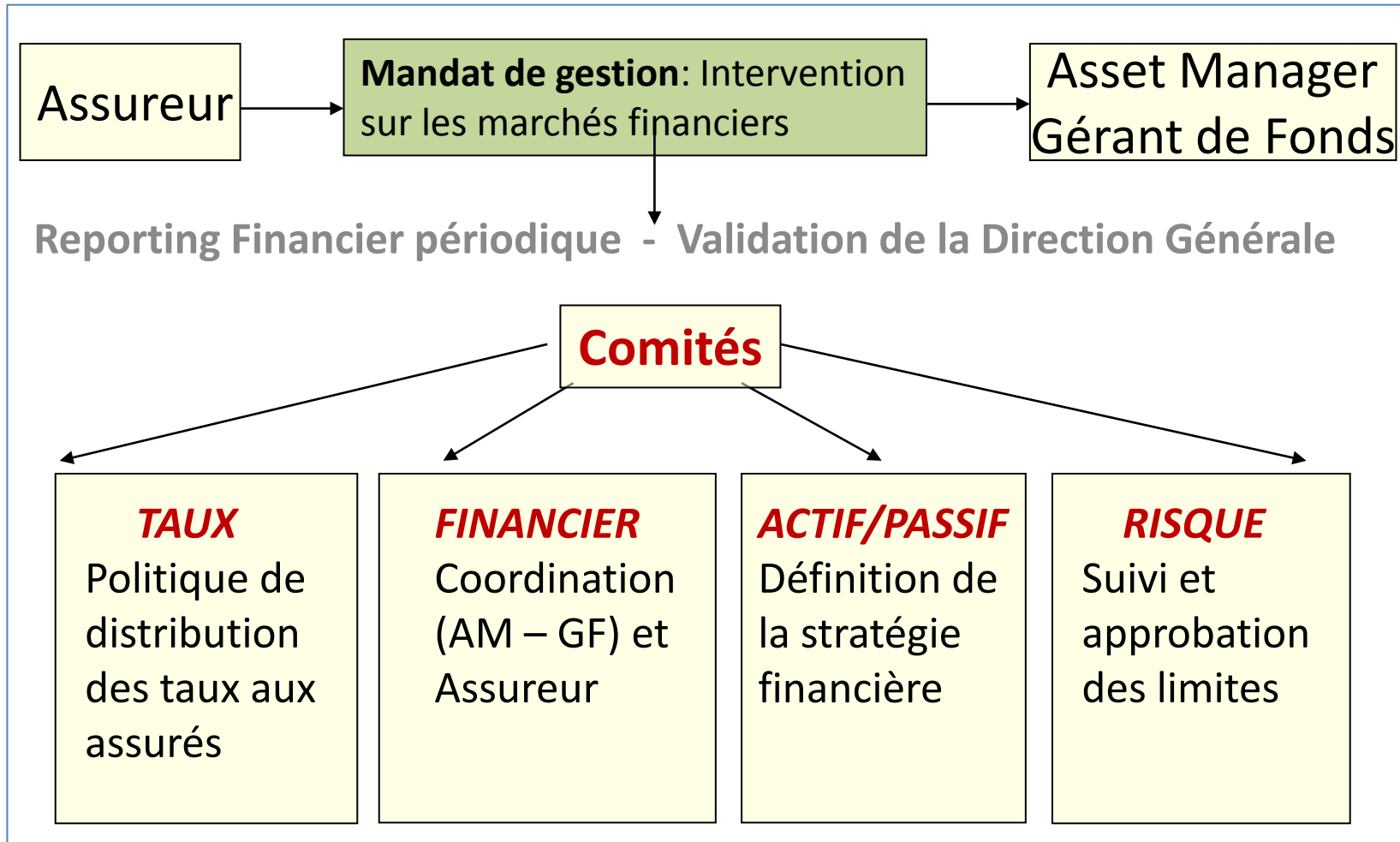
moralité : la gestion ACTIF / PASSIF



II. ALLOCATION D'ACTIFS EN ASSURANCES : *Principe*



CLASSES D'ACTIF	OBJECTIFS	CONTRAINTES
Obligations Taux fixes	Taux Garanti Couverture des Rachats	- Réserve de Capitalisation - Provision pour Aléa Financier : Pour compenser la baisse du TR Actif
Obligations taux variables	Inflation Hausse des taux	- PAF : Si $80\% \text{ TRA} < \text{Taux Moyen G}$, alors PAF = écart entre PM réactualisée(80%TRA) et PM d'inventaire
Monétaire	Variance des Sorties	
Actions	Performance	- Provision pour Risque d'Exigibilité (des Eng T) - Provision pour Dépréciation Durable
Immobilier	Performance Décorrélation pour PRE	- PRE : faire face à insuffisance de liquidité, surtout en cas de modification du rythme de règlement des sinistres
Autres actifs	Performance Décorrélation pour PRE	- PDD : A doter si PR en MV de 30% sur 6 mois - PRE : MV latente globale constatée sur titres



PREAMBULE

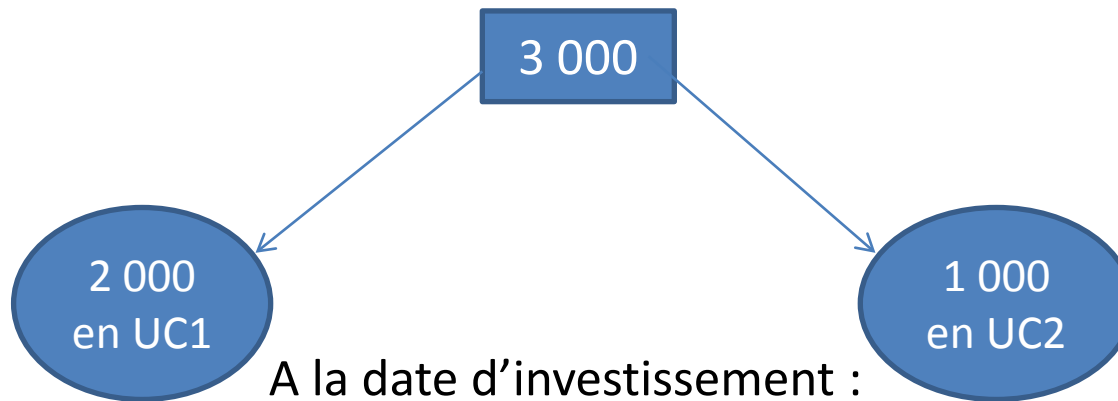
- ❑ Pourquoi des produits multi supports ?
 - Connexion entre les secteurs de l'assurance et de la finance
 - Risque partagé par l'assureur et la mutualité des assurés, et qui peut être négligeable selon les modalités de souscription.

- ❑ Les contrats multi supports (ou en Unités de Compte), appelés aussi contrats à capital variable, sont des contrats d'assurance vie qui n'ont pas pour seule référence une monnaie mais aussi des parts de valeurs mobilières ou immobilières (Sicav, actions, obligations, fonds commun de placement, SCI, SCPI,).

- ❑ Ces contrats permettent un investissement diversifié sur les marchés financiers, avec un risque qui peut être limité.

PRINCIPE DE GESTION

- ❑ L'Assuré verse une prime $P = 10\,000$ F CFA (nette de frais d'entrée)
7 000 F investis sur la poche Francs (capitalisation à un taux garanti)
3 000 F investis sur des Unités de Comptes :



La Valeur Liquidative de l'UC1 = 100

NbP(UC1) achetées = 20

La Valeur Liquidative de l'UC2 = 20

NbP(UC2) achetées = 50

- ❑ L'assureur s'engage sur un nombre d'Unité de Compte

PRINCIPE DE GESTION

☐ Modes de gestions des Unités de Compte :

- Sérénité
- Equilibré
- Dynamique
- Possibilité d'arbitrage et de gestion sous mandat

☐ Valorisation de l'épargne de l'assuré

- Fonds en Francs (Capitalisation plus participation aux bénéfices)
- Fonds en Unités de Compte :

La valorisation des UC est effectuée chaque jour de cotation avec affectation de participations aux bénéfices éventuelle pour chaque support.

A chaque période t, $VA (contrat) = VA (francs) + VA (UC1) + VA (UC2)$

PRINCIPE DE GESTION

☐ Risque

La chute des cours de bourses (Unité de compte en moins value)

Reprenons notre exemple *n périodes plus tard* :

Si VL (UC1) = 40 alors VA (UC1) = VL (UC1) * NbP(UC1) = 40*20 = 800

Si VL (UC2) = 10 alors VA (UC2) = VL (UC2) * NbP(UC2) = 10*50 = 500

VA (francs) = 7 400 , VA (UC1) = 800 et VA(UC2) = 500

$$VA(\text{contrat}) = 8\ 700$$

VNET= 10 000 (versement net investi sur le contrat d'épargne)

VA (contrat) = 8 700

Le contrat est en moins value de 1 300

Le Capital Sous Risque à la période n, est égal à 1 300 F

$$CSR = 1300$$



III. INNOVATION PAR DES PRODUITS MULTI SUPPORTS



PRINCIPE DE GESTION

☐ Couverture

- La couverture consiste **à assurer le CSR**, sous certaines conditions de souscription du contrat d'épargne d'origine.
- **La garantie plancher** en cas de décès de l'assuré avant le terme du plan d'épargne et en cas de vie au delà du terme.
- Garantie complémentaire, qui assure le remboursement des Primes NETTES Investies, non encore rachetées, au cas où la VA du contrat en serait inférieure (à la date de dénouement du plan d'épargne par le décès ou le rachat total).

La garantie plancher est accordée en contrepartie d'une prime payée par l'assuré

PRINCIPE DE GESTION

□ Couverture

A la date t :

$$CSR_t = MAX \left(\left(\sum (VNET_t) - VA_t \right); 0 \right)$$

En cas de plafonnement du CSR

$$CSR_t = MIN \left(MAX \left(\left(\sum (VNET_t) - VA_t \right); 0 \right); P \right)$$

avec : VA(t) = valeur acquise du contrat à la date t.

VNET(t) = versements nets investis non encore rachetés à la date t.

P = Plafond de la garantie = CSR maximum que l'assureur peut garantir

PRINCIPE DE GESTION

☐ Tarification de la Garantie Plancher

- Tarif fonction du CRS :

$$\text{PRIME}(t) = \text{CSR}(t) * \text{Taux prime}(\text{\AA}ge \text{ assuré})$$

Prime totale annuelle = Somme des primes partielles

- Tarif Forfaitaire :

Prime incluse dans les frais de gestion

☐ Provisionnement de la garantie Plancher

- Aucune provision en cas de tarif fonction du CRS

- Méthode déterministe ou méthode des Puts (B&S) sinon

☐ Réassurance

Réassureur ← Assureur ← Assuré

☐ Compte pour Garantie plancher à tenir en fin de chaque exercice

CONCLUSION

- Doper l'épargne individuelle et collective en Afrique**
 - Investir sur des supports destinés à développer les petites et moyennes entreprises africaines
 - Contribuer au développement de nos marchés financiers
 - Inciter l'informel à intégrer un système financier
 - Permettre aux ETATS de fiscaliser l'ensemble des activités économiques
- Offrir des avantages commerciaux aux assureurs**
- Apporter des solutions pour la retraite complémentaire en Afrique**
- Impliquer les ETATS dans l'activité de l'assurance.**